

## RENSEIGNEMENT PRATIQUES

Lieu : Université Paris II- Panthéon-Assas  
Salle des conseils – 2ème étage  
12 place du Panthéon 75005 Paris  
Luxembourg  
RER  
Parking public : Soufflot

## Contacts

Sophie Gesret  
Télécopie : 01 44 41 56 55  
Courriel : [sophie.rose.gesret@gmail.com](mailto:sophie.rose.gesret@gmail.com)

## Inscriptions

Répondre avant le **15 février 2019** à l'aide du bulletin d'inscription joint ou étant donné le **nombre de places très limité**, merci aussi de répondre dès réception de ce programme

---

**Les demandes d'attestation de présence se font par courriel :**  
[sophie.rose.gesret@gmail.com](mailto:sophie.rose.gesret@gmail.com)  
**Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats**

---

Avec le **concours** des étudiants de l'Association des Anciens DMI (**AADMI**), de l'**AFDIT**, de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (**AFJE**), de la Revue **LAMY « DROIT de l'IMMATÉRIEL »**, des **AFFICHES PARISIENNES**, de La revue **COMMUNICATION-COMMERCE ÉLECTRONIQUE**, la **SEMAINE JURIDIQUE** Édition **GÉNÉRALE** et **DROIT des AFFAIRES** (LEXISNEXIS), de la Revue **EXPERTISE**, des Éditions **LEXTENSO**, des Éditions **DALLOZ**, **LE JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**, de l'**AFCDP**



**CEJEM**  
CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES  
ET ÉCONOMIQUES DU MULTIMÉDIA



## CONFÉRENCE

Organisée par les Étudiants du : Master 2 Professionnel Droit du Multimédia et de l'Informatique du Centre d'Études Juridiques et Économiques du Multimédia (CEJEM),  
Sous la Direction du Professeur Jérôme Passa

## **E-SANTÉ :** **Quelle protection pour nos données ?**

**JEUDI 21 FEVRIER 2019**  
de 8 heures 45 à 12 heures 30

**Salle des Conseils – 2ème étage**  
**Université PARIS II Panthéon-Assas**  
**12 place du Panthéon 75005 Paris**

## E-santé : quelle protection pour nos données ?

---

Les nouvelles utilisations des données à caractère personnel se multiplient en matière de santé, à l'heure où la protection des données s'impose comme un enjeu majeur. Si l'E-Santé se présente comme l'avenir de la médecine, cet avenir se doit d'inclure une protection adéquate pour les données de santé, considérées comme particulièrement sensibles.

Quelles sont les utilisations envisagées pour les données de santé ? Comment concilier innovation médicale et protection, à la fois juridique et technique, de ces données ? Cette conférence se propose d'aborder ces questions afin d'apporter collectivement des éléments de réponse.

**8 heures 45** : Accueil des participants et petit déjeuner

**9 heures 15** : Début des travaux

Introduction de la matinée par un(e)étudiant(e),

**Modérateur** : *Nathalie Martial-Braz*, Professeur en Droit Privé, Université Paris-Descartes – CEDAG(Centre du Droit des Affaires et de Gestion), IUF (institut Universitaire de France)Codirectrice du Pôle PI et numérique du réseau Trans Europe Experts

### SINGULARITÉS DES DONNÉES DE SANTÉ

par *Nathalie Martial-Braz*

#### LA COLLECTE DES DONNÉES :

### LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

par *Lorraine Maisnier-Boché*, Avocate, Enseignante à l'Université Panthéon-Assas.

**Débat, pause**

## E-santé : quelle protection pour nos données ?

---

#### L'EXPLOITATION DES DONNÉES :

### DONNÉES DE SANTÉ ET COMMERCIALISATION : LE POTENTIEL DE LA BLOCKCHAIN

par *Vincent Galand*, Operations Manager chez EMBLEEMA, (start-up spécialisée dans l'utilisation de la blockchain pour la gestion des données de santé)

### IA ET DONNÉES DE SANTÉ : QUEL MANAGEMENT EN 2019 ?

par *David Gruson*, Membre du comité de direction de la Chaire Santé de Sciences Po et fondateur de l'initiative Ethik IA

### TRANSFERTS DE DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

par *Myriam Quéméner*, Avocat Général près la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit

**Débat**

**Conclusion :**

par *Jérôme Huet*, Professeur Émérite de l'Université Panthéon-Assas

**12 heures 30** : fin des travaux